

Montreuil,
le mercredi 24 mars 2021

Émetteur : Etienne OLIVIER - Caroline CHANU - Institut 4.10 - DO-Supports-RH@institutquatredix.fr,
Frédérique BENNEJEAN - UcanSS - formation@ucanSS.fr

Objet : La détection de potentiel managérial - DPM

Madame, Monsieur le Directeur,

L'UcanSS, en partenariat avec l'Institut 4.10, poursuit le déploiement de la prestation de Détection de Potentiel Managérial.

La DPM est un outil d'aide à la décision, qui permet le repérage chez un candidat des aptitudes et des capacités professionnelles requises pour devenir manager.

A ce titre, elle s'inscrit dans le processus de recrutement de l'organisme et l'accompagne ainsi face aux enjeux de développement des mobilités professionnelles des salariés, d'amélioration de la gestion des carrières, et enfin d'évolution de l'organisation.

LES OBJECTIFS DE LA DPM

La DPM, qui s'appuie sur le référentiel métier de manager opérationnel, a pour objectif de :

- Faire un pronostic sur le potentiel du candidat à assurer des fonctions managériales au sein de l'Institution,
- Tester sa motivation à occuper un poste de manager,
- Apporter un avis argumenté au candidat et à l'organisme.

La DPM permet d'analyser les capacités relationnelles et communicationnelles, de raisonnement, d'adaptation, d'autonomie et de responsabilité du candidat.

LE PUBLIC VISÉ

La DPM vise les candidats à un poste de manager opérationnel, **à la condition** qu'ils n'aient jamais occupé de poste de manager, ni assuré des activités managériales.

Elle peut, de ce fait, être utilisée pour le recrutement de candidats **internes et externes à l'Institution**.



LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA DPM

Les étapes clefs de la DPM :

- En amont de la session :

Pour l'organisme, une réunion de cadrage avec l'institut pour mettre en place la prestation et s'assurer que les conditions de mise en œuvre sont remplies.

Pour le candidat, un test psychotechnique destiné à mesurer ses capacités cognitives.

- La session DPM :

Deux mises en situation professionnelle, animées avec le concours de l'organisme (cf : paragraphe Acteurs), et un entretien.

- Après la session :

La restitution écrite et orale au candidat : elle fait état de ses points forts et de progrès, et l'invite à se rapprocher de sa hiérarchie et/ou de son service RH pour en échanger.

Le reporting écrit et oral destiné à l'employeur, sur la base de la synthèse des éléments analysés.

Le rôle des acteurs de la DPM

Le Consultant DPM

Il est responsable de la prestation. Il est chargé de mettre en place le dispositif, **d'informer** et **d'accompagner** les acteurs de la session : le candidat et le partenaire des mises en situation.

Les outils d'observation et de cotation des capacités mises en œuvre par le candidat lors de la session, qui sont utilisés par le consultant, garantissent l'objectivité de l'évaluation du potentiel du candidat.

Le partenaire des mises en situation, issu de l'organisme

Le partenaire a un rôle central dans l'exercice :

- Premièrement, il facilite les échanges portant sur le traitement de dossiers et de situations prescrits par l'exercice, ainsi que sur les éléments d'argumentation portés par le candidat testé.
- Ensuite, en favorisant l'implication et l'expression du candidat, il lui permet de faire la pleine démonstration de ses capacités.

Sans le partenaire des mises en situation, la DPM ne peut se réaliser.

Le partenaire en revanche ne prend pas part à l'appréciation sur les aptitudes et capacités professionnelles du candidat, qui est portée par le Consultant exclusivement. Il ne s'agit donc pas pour lui d'un exercice de recrutement.

De profil RH ou manager, sans lien hiérarchique avec le candidat, sa participation repose sur le volontariat.



LA MISE EN ŒUVRE ET DURÉE DE LA PRESTATION

La DPM est mise en œuvre à la demande de l'organisme. Ce dernier met à disposition de la session les ressources appropriées.

La prestation dure 3 h 30 par candidat, dont 30mn pour le test cognitif ; elle peut être déployée sur une journée pour 3 candidats maximum d'un même organisme.

La participation du partenaire se fait à hauteur d'1 heure par candidat.

LE COÛT DE LA DPM ET LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour 2021, le tarif de la DPM est fixé à 1.303 € par salarié ou candidat.

La prise en charge de la prestation, prévue sur les fonds du Plan à hauteur de 40%, est conditionnée à une entrée en formation consécutive à la mobilisation de la prestation.

2021 : Modalités de prise en charge

Nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2021 et ses annexes (liste des formations prises en charge : Plan et Alternance).

Les formations éligibles de la liste Plan seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

Toute demande de DPM se fait à partir de votre espace client du site de l'Institut 4.10, ou via l'adresse : DO-Supports-RH@institutquatredix.fr

Référencement catalogue : 4-Métiers Ressources Humaines/ 4.9-Développer sa posture de conseil

Pour toute demande d'information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes du dispositif, dont vous trouverez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle